

PROJET *JUSLITTERA*

Le projet *Juslittera* s'inscrit dans la continuité d'un projet ANR qui a pris fin l'année dernière et dont le bilan scientifique a été salué comme remarquable (succès international et énorme richesse en terme de potentiel). Il se situe dans le domaine des recherches en histoire culturelle. Il s'agit en effet de travailler sur l'imaginaire et la place des droits dans la société d'Ancien Régime, soit de la fin du XI^e siècle jusqu'à la Révolution, événement qui va marquer une césure radicale (surtout, peu après, avec l'élaboration du Code civil). Il faut entendre par 'imaginaire' les représentations littéraires, poétiques, théâtrales, picturales du droit et, plus largement, des savoirs, dont l'étude permet d'appréhender un large pan de la construction des mentalités, des schémas de pensée, de la culture et des grandes structures organisationnelles et sociétales du monde européen.

Cette recherche s'inscrit, du point de vue régional, dans un ancrage historique très fort. Deux Universités – celle d'Orléans et celle de Bourges, fleurons de l'Université française – ont en effet joué un rôle majeur dans le développement d'un droit national français. Seules quelques Universités italiennes peuvent durant l'Ancien Régime se prévaloir d'une même aura.

Ce projet s'inscrit dans un contexte fortement interdisciplinaire (Droit, Lettres, Histoire, Anthropologie...) et surtout sur un terrain extrêmement novateur et peu fréquenté par la critique.

L'objectif de ce projet à fort rayonnement international, mais dont le foyer s'ancre dans le PRES CVL, est d'approfondir et d'élargir un champ très novateur, dont des éléments forts ont été principalement inaugurés dans le cadre du projet ANR porté par des chercheurs orléanais et tourangeaux, plus précisément du laboratoire POLEN (Orléans) et du CESR de Tours.

La recherche s'articulera sur deux axes/projets principaux :

- 1) dans la continuité des premiers travaux de défrichage (cf le site <http://www.juslittera-orleans.blogspot.fr/>), approfondissement des recherches sur l'ensemble des questions touchant au droit et à son imaginaire.
- 2) Fixation d'un réseau international qui n'est qu'à l'état d'ébauche et internationalisation des thèmes jusqu'à présent traités dans le cadre français et francophone : en particulier Angleterre, Espagne, Italie.
- 3) Élaboration d'un nouveau domaine, extrêmement peu traité, dans le cadre des relations entre Droit et Médecine, et dans le contexte de l'histoire de la médecine légale (articulation avec le projet *Scientia*).
- 4) Construction d'une base de données de textes relevant de la mise en place des représentations juridiques et judiciaires.

Démarrage d'un vaste projet d'édition critique : 1) ensemble des procès politiques de la fin du Moyen Âge ; 2) textes modernes à teneur "juridico-politico-littéraire" sur la thématique de la déchéance de la France.

Le programme de ces deux prochaines années peut se décomposer en trois mouvements :

- 1) le développement du réseau *Juslittera*. Sur la base des acquis en la matière, il s'agit de développer un réseau d'envergure internationale. Ce réseau peut être envisagé comme un ensemble de nœuds de maillages ; un nœud peut être un seul individu se rattachant directement au noyau central Orléans/Tours ou bien il peut être une nouvelle cellule axée sur un élément particulier du programme

- 2) 6 premiers mois : établissement des « zones de défrichage » ; séminaires et journées d'études. Cahier des charges pour la base de données. Lancement des éditions critiques
- 3) deuxième partie de la première année : alimentation de la base ; poursuite des éditions. Colloques sur thématiques choisies et publication progressive des résultats
- 4) deuxième année : mise en ligne de la base de données ; colloques et rencontres ; synthèse de l'ensemble des travaux effectués.

État de l'art : le projet *Juslittera* se définit sur la base du premier projet ANR, qui a posé les bases d'un chantier de recherche dont le caractère extrêmement novateur a été sanctionné par l'ANR et s'est révélé encore davantage au cours du projet, de la réputation internationale qu'il a acquise et de la façon dont il a pu 'essaïmer'. Il en résulte que l'ensemble des travaux existants portant sur la place et l'imaginaire du droit dans la société d'Ancien régime est en majorité le fruit du travail de cette équipe dont celle qui est ici proposée, structurée par et autour des chercheurs des universités d'Orléans et de Tours, est le prolongement, le développement et l'affermissement. Le projet est ambitieux ; une première phase de défrichage, ponctuée par de très nombreuses publications et manifestations (voir <http://www.juslittera-orleans.blogspot.fr/search/label/ANR%20Juslittera>), a ouvert de nombreuses pistes de travail qu'il s'agit à présent de poursuivre et d'approfondir.

Réseau : il s'agit ici de consolider et de développer un réseau international, à partir de contacts déjà établis (US, UK, Allemagne, Pologne) pour travailler selon le principe du consortium avec, en particulier, de véritables workshops qui se situeront une à deux fois par an à Tours et à Orléans.

Objectifs : contribuer à l'étude de la culture de l'Ancien régime, à un niveau européen, avec la France au centre, à la maturation de mentalités dont la pensée moderne est issue. Sans la construction progressive d'un droit qui se cherche d'abord, puis s'impose et se diffuse pour irriguer société, politique, sciences, arts et Belles lettres, le droit moderne (code civil) est impensable. En outre, l'étude de ce droit, surtout à travers ses représentations, permet, mieux que l'on peut l'imaginer, de cerner, peut-être avec un regard novateur, des questions tout à fait contemporaines (droit des minorités par exemple).

Contexte et perspectives : de ce qui précède s'ensuit clairement que se développera un contexte international, rayonnant à partir de la Région Centre (PRES Val de Loire, Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire), que l'on peut cerner par quelques mots-clés : innovation, humanités numériques, réseau, pluridisciplinarité, longue durée historique.